

Plaquette

**« Cohabitation cyclistes-piétons. Le "Vivre ensemble" est-il possible ? »
élaborée par la Commission Sécurité du CdA - Conseil des anciens de Genève**

Intervention le 14 novembre 2016 de Serge Leuba, représentant du CdA à la Plénière de la PLATEFORME des associations d'aînés de Genève, en réponse à l'information donnée sous # 5 de l'ordre du jour *Informations de la PLATEFORME* que Monsieur le Conseiller d'Etat Luc Barthassat, président du DETA, a communiqué son ouverture à recevoir des propositions de la part des associations / institutions d'aînés pour la campagne de sensibilisation « *GE-RESPECTE* » à l'attention de tous les usagers de la route, les encourageant à opter pour un comportement plus respectueux entre eux.

Suite à plusieurs incidents entre certains cyclistes irresponsables et piétons, surtout des personnes âgées ainsi que des enfants pas toujours disciplinés, nous nous préoccupons de leur sécurité et c'est pourquoi la Commission sécurité du CdA a entrepris d'étudier la meilleure façon de cohabiter en bonne harmonie.

La règle adoptée fut de se mettre à la place soit du piéton soit du cycliste pour mieux comprendre les réactions et le ressenti de part et d'autre. Après diverses discussions et avec l'aide d'un graphiste nous avons réalisé la plaquette « *Cohabitation cyclistes-piétons. Le "Vivre ensemble" est-il possible ? Deux Sages, Piétirus et Vélocita, donnent leur avis sur la question !* »¹

Nous avons eu des contacts avec la Police municipale de la Ville de Genève mais à ce moment-là il semblait difficile d'intervenir, vu la mobilité rapide du cycliste et le danger de les faire chuter en les interceptant.

Le service de presse de M. Guillaume Barazzone. Conseiller administratif en charge du Département de l'environnement et de la sécurité de la Ville de Genève nous a reçu et écouté il a écrit un petit article sur le CdA dans « *Vivre à Genève* ». ²

En septembre 2014 nous avons présenté notre plaquette à un public d'aînés dans le cadre des Jeudis de la FAAG, présentation suivie d'un échange entre les participants et des représentants des comités de Pro Vélo Genève et de Mobilité piétonne Genève. Ce fut une première prise de contact où chacun put exprimer ses doléances, échange qui a même connu un certain écho dans les media³.

Le 21 janvier 2015 le CdA a déposé une pétition P-333 "Cohabitation cyclistes-piétons – campagne de sensibilisation auprès des cyclistes" auprès du Conseil municipal de la Ville de Genève, pétition renvoyée le 25 janvier 2016 par ce dernier au Conseil administratif qui y a répondu le 18 mars 2016⁴.

¹ Téléchargeable sur http://www.conseil-anciens.ch/commission_securite.html ou directement

² "Piétons et cyclistes: le Conseil des Anciens souhaite une meilleure cohabitation", VIVRE À GENÈVE N°53, Décembre 2013, p. 18, téléchargeable sur <http://www.ville-geneve.ch/administration-municipale/departement-autorites/magazine-vivre-geneve/vivre-geneve-53>

³ Notamment TV Léman bleu 25.9.2014 - 19h07 : "La paix entre piétons et cyclistes ?" <http://www.lemanbleu.ch/replay/video.html?VideoID=25533>,

⁴ Documents téléchargeables sur le site de la [Ville de Genève](http://www.ville-geneve.ch)

En 2015. l'état-major de la police nous a invités à participer aux contrôles effectués lors de l'action de la campagne "PREDIRE - Prévenir, Dissuader, Répression", ce qui nous a permis de nous rendre compte des difficultés rencontrées par la police à se faire respecter : il n'y a plus de respect quand on entend les commentaires des fautifs!

Nous avons également eu un contact avec la troupe Caméléon qui nous a proposé quelques idées comme une vidéo, une pièce de théâtre faisant participer le public ou une manifestation sur la voie publique. Toutefois le coût étant élevé, nous avons contacté Pro Vélo pour une éventuelle collaboration, sans suite, nos budgets ne le permettant pas.

Concernant la circulation des cycles dans les parcs nous avons récemment reçu les informations suivantes de la part du service concerné de la Ville de Genève :

"Afin de faciliter la cohabitation entre piétons et cyclistes dans les espaces verts, le SEVE envisage différents "tracés cyclables" dans plusieurs grands parcs de la Ville.

La règle générale qui interdit le passage des vélos ne change pas. Mais sur ces tracés, les cyclistes seront exceptionnellement "tolérés". Les piétons, eux, pourront évidemment y cheminer, comme ailleurs dans les parcs. Ils resteront prioritaires. Les vélos n'auront pas le droit de circuler ailleurs que sur ces voies cyclables.

Nous pensons que ce dispositif nous aidera à canaliser le flux des cyclistes dans les espaces verts. Une signalétique ad hoc vous a été présentée.

Comme évoqué, nous souhaitons accompagner la mise en place de ce dispositif par une campagne de sensibilisation menée par la police municipale. Nous serions très heureux que des membres du Conseil des Anciens puissent se joindre à nos policiers municipaux afin de "favoriser une prise de conscience" des cyclistes vis-à-vis des autres usagers des parcs. Cela pourrait être l'occasion de distribuer vos documents d'information."

En août 2016 nous avons invité le Département de M. Barthassat, représenté par Mesdames Claudine Heberlin, DGT cheffe de projet mobilité douce et Tania Locher DGT, chargée de communication, M. Frédéric Jouët, suppléant du chef service police de proximité, Police cantonale ; M. Christophe Torrenté, Police municipale, chef du poste des Eaux-Vives ; M. Rollin Wavre, membre du comité de Pro Vélo et M. Marco Ziegler représentant de Mobilité piétonne, afin de trouver des solutions pour améliorer la cohabitation et le respect envers les uns les autres ⁵.

Au vu des articles parus dans les médias de la part des piétons mécontents par le comportement de certains cyclistes, les autorités ont enfin compris qu'il y avait un malaise. Si vous êtes victimes d'un fou ou folle de la pédale n'hésitez donc pas à aviser la police ou déposer une plainte, car cela sera comptabilisé dans les statistiques. A noter que les vélos n'ont pas de plaques (ce n'est pas à l'ordre du jour) permettant de les identifier et qu'ils peuvent impunément prendre courageusement la fuite, deux de mes proches ont vécu cela.

Merci de votre attention.

⁵ Note de séance disponible auprès de sl.leuba@bluewin.ch